



Liberté Égalité Fraternité

Etat des lieux en Grand Est





De dispositifs de coordination





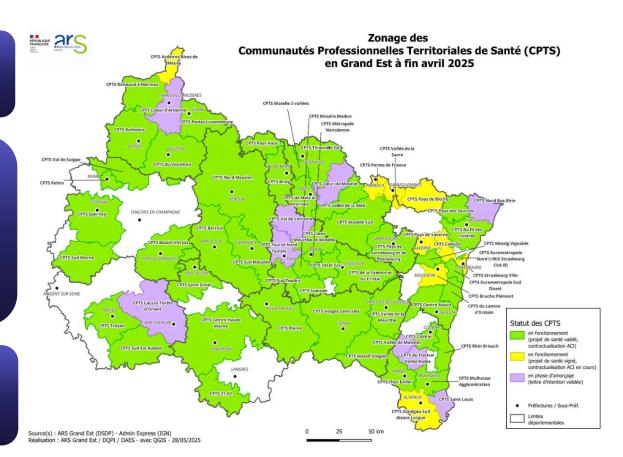
Les communautés professionnelles territoriales de santé

Infra départemental

Population du territoire d'intervention

Faciliter l'accès aux soins
Organiser des parcours pluri-professionnels
Développer la prévention
Participer à la gestion de crise sanitaire
Missions optionnelles :
Renforcer la qualité et la pertinence des soins
Accompagner les professionnels de santé

66 CPTS à date
92% de couverture territorial
Cible 100 % de couverture territorial







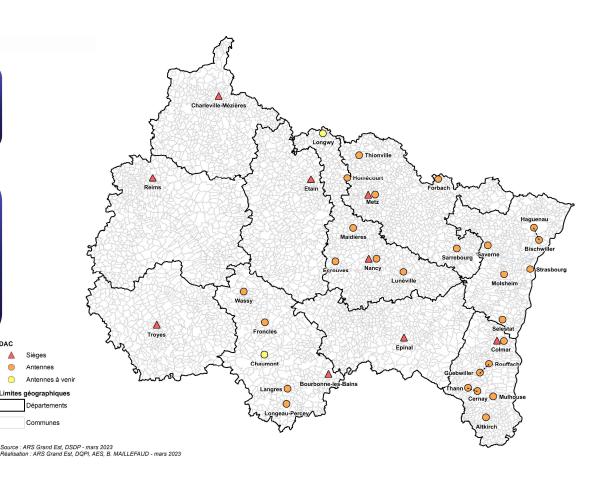
Les dispositifs d'appui à la coordination

Départemental et périmètre interdépartemental 67/68

Pas de critère d'âge ou de pathologie

Apporter une réponse globale aux demandes d'appui des professionnels
Contribuer à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants
Participer à la coordination territoriale

1 par département 1 DAC pour les départements 67/68







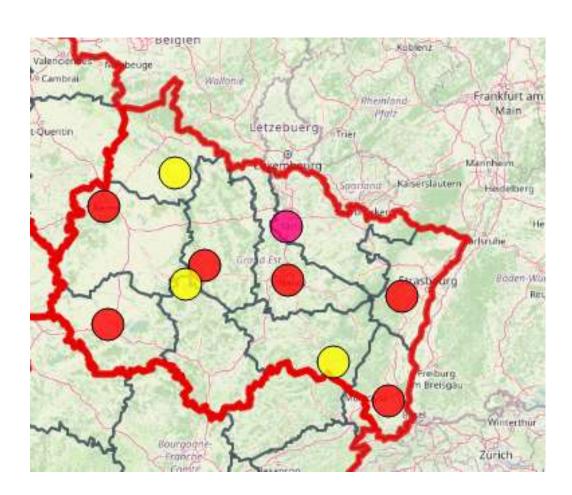
Les communautés 360

Départemental

PSH et aidants

Réponse inconditionnelle, orientation, facilitation projet de vie

1 par département







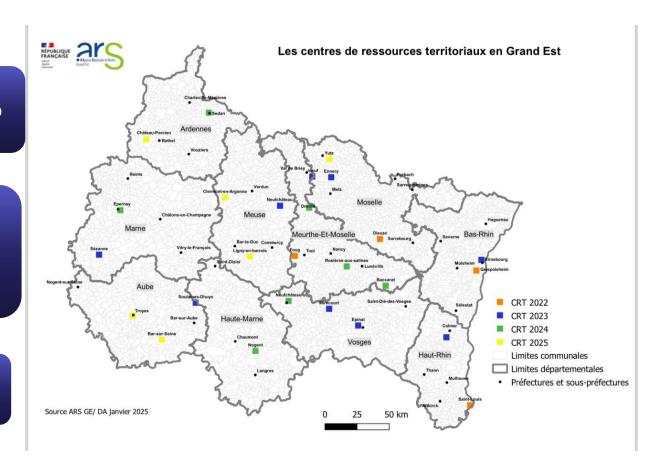
Les centres de ressources territoriaux

Infra - départemental

PA à domicile et pro

Actions de prévention pour maintenir en autonomie, maintien renforcé à domicile et soutien aux professionnels

26 CRT à date en GE Cible 2028 : 42







Mais aussi...





Les dispositifs experts (DER/DSR)

Les dispositifs spécifiques régionaux (DSR) concernent la Périnatalité et la Cancérologie – dispositif inscrit au code de la santé publique

Les dispositifs experts régionaux (DER) concernent en Grand Est l'addictologie, les soins palliatifs, la neurologie (SEP) et les maladies rénales chroniques

Dispositif mis en œuvre dans le cadre d'une démarche nationale (ex : soins palliatifs) ou régionale en réponse à un besoin identifié

Ressources expertes dans le cadre de parcours spécifiques liées à une pathologie ou une population cible





Le Service Public Départemental de l'Autonomie

Départemental

PA en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap et proches aidants

Service public de proximité pour simplifier la vie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, en facilitant leurs démarches et en coordonnant les acteurs du territoire => Offrir un accès simplifié, équitable et coordonné aux droits, aux services et aux aides, dans une logique de proximité et de responsabilisation collective

Déploiement en cours Cible : 1 par département



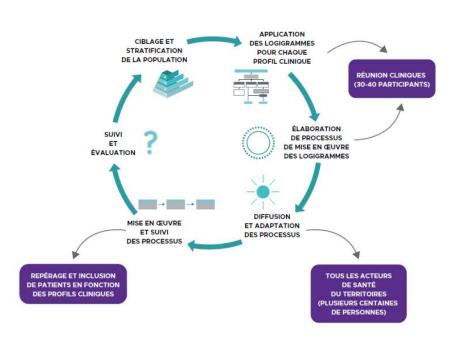
Cartographie des 18 départements expérimentateurs en 2024





La démarche de responsabilité populationnelle

CONCEVOIR ET DÉPLOYER UNE APPROCHE POPULATIONNELLE



2018 : Expérimentation dans 5 territoires pionniers dont en GE « Aube et Sézannais »

2023 : Nancy 6è territoire de la responsabilité populationnelle

Renforcement et développement des partenariats (ville, hôpital, social, médico-social, collectivités, usagers...)
Co-construction des parcours populationnels
Rechercher une meilleure structuration de la prise en charge de patients

L'articulation entre la responsabilité populationnelle, les DAC et les CPTS repose sur une logique de complémentarité et de coordination territoriale visant à améliorer les parcours de santé et la qualité des soins pour la population d'un territoire donné

«l'ensemble des acteurs de santé d'un territoire est responsable de l'amélioration de la santé de la population de ce territoire ainsi que de la prise en charge optimale des patients de ce territoire.» article 20 de la loi du 24 juillet 2019





Les Services d'Accès aux Soins

Départemental

Appelant C15 avec besoin de SNP

Orienter les appelants au C15 vers les soins adaptés : AMU / SNP Régulation par un MRU ou MRL Conseil médical – prise de RV – envoi de moyens…

> 8 SAS déployés Cible : 10 SAS en 2025

